

20220916 Rebellyon

<https://rebellyon.info/Mineur-e-s-a-la-rue-en-danger-24108>

Mineur·e·s à la rue en danger : Manifestation de soutien le mercredi 21 septembre

Publié le 16 septembre 2022

Depuis le 5 juillet 2022, une cinquantaine de jeunes exilés survivent sous des tentes dans le square Gustave Auguste Ferrié (rue Hénon), la Métropole de Lyon ne les ayant pas reconnus mineurs.

Rendez-vous le 21 septembre, 13h, place de la Comédie (Lyon 1^{er}) pour les soutenir.

C'est dans un jardin du plateau de la Croix-Rousse, abrités sous des tentes, qu'ils attendent la décision du Juge des Enfants, seul habilité à statuer sur leur minorité.

Principalement venus d'Afrique, ces jeunes sont passés par le désert, parfois la Libye et la terrible traversée de « l'eau ». Arrivés à Lyon seuls, sans famille ni argent, se présentant comme mineurs, **ils ont été laissés à la rue sans aucun droit ni ressources, leur âge mis en doute. Ni mineurs ni majeurs pour l'administration française.**

Particulièrement vulnérables, ils sont maltraités par les institutions françaises qui les placent dans un « **vide juridique** » dans l'attente de la décision du Juge des Enfants. Cette procédure de recours, qui assurera à 80 % des jeunes d'être finalement reconnus mineurs, dure en moyenne 6 mois.

En juin 2021, un premier campement avait vu le jour suite au refus des institutions d'héberger ces mineur·e·s laissé·e·s à la rue. Au cours de l'année écoulée, **ce sont donc plusieurs centaines de jeunes que le collectif a pris en charge** tant bien que mal (hébergement, nourriture, accompagnement juridique, santé, etc.) dans différents lieux et bâtiments occupés (Le Chemineur, Chez Gemma) ou mis à disposition par la Ville de Lyon mais sans accompagnement (Le Cafémineur, La Marmite Colbert et la résidence Marius Bertrand pour les filles).

Après la création de la Station 1 par la Métropole, nous saluons la création de la Station 2 (« Milan »), destinée aux anciens occupants du squat du Chemineur. Le dispositif Station permet désormais d'héberger au total 92 jeunes en recours, qui, une fois reconnus mineurs par le Juge, et donc pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, laisseront leur place à d'autres.

Cependant, depuis l'évacuation du Chemineur, l'incendie du squat Chez Gemma et la fermeture de la salle de la Marmite Colbert, plusieurs dizaines de jeunes n'ayant pas été accueillis dans les Stations ou des hôtels sont contraints de survivre sous des tentes au square, à la merci des aléas climatiques (orages et vents violents, canicule, pluies diluviales).

Il manque donc encore plusieurs dizaines de places, qu'il faut créer de toute urgence !

Les droits de l'enfant ne se discutent pas :

Ces jeunes exilé·e·s sont avant tout des enfants.

Ils et elles ont droit à la protection des institutions comme n'importe quel·le autre mineur·e. Au regard de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dont la France est signataire, **ces mineur·e·s isolé·e·s en recours doivent être assisté·e·s et protégé·e·s, et ne doivent donc pas rester dans la rue.** Il revient aux institutions de s'organiser pour que ce principe soit respecté.

Le renvoi de responsabilité entre Mairie centrale, Préfecture et Métropole n'a que trop duré ! Les institutions se rejettent la responsabilité pendant toute la période du recours des jeunes, allant jusqu'à solliciter les citoyen·ne·s pour trouver une solution ! Nous interpellons également les autres communes de la Métropole pour qu'elles prennent leur part de solidarité.

Mineur.e.s à la rue, mineur.e.s en danger, institutions défaillantes, le scandale n'a que trop duré :
mise à l'abri et prise en charge immédiate !
Les lieux possibles ne manquent pas, c'est la volonté politique qui fait défaut.

Appel à manifestation le 21 septembre.

Rendez-vous à 13h Hôtel de Ville (place de la Comédie, 69 001).
Puis manifestation vers la Préfecture et la Métropole.



mercredi 21 septembre 2022

Mineur·e·s isolé·e·s à la rue en danger - Manifestation de soutien

13h00 - 16h00

Place de la Comédie puis manifestation.
Lyon 1^{er}
